

Reprise des célébrations religieuses

Messes :

Suite à la décision du gouvernement d'autoriser à nouveau la tenue des célébrations religieuses en respectant les règles sanitaires, les messes suivantes pourront être célébrées dès ce samedi 23 mai :

Samedi 23 mai :

- **18h00 à Saint Roch**

Dimanche 24 mai :

- **9h00 à Valbenoîte**
- **9h00 à Saint Roch (messe diffusée sur le site de la paroisse)**
- **9h00 Saint Augustin**
- **10h30 Valbenoîte**
- **10h30 Saint Louis**
- **10h30 cathédrale Saint Charles**

Il convient de **respecter les règles sanitaires suivantes** lors de ces célébrations :

- Porter un masque (sauf évidemment pour communier)
- Se laver les mains avec un gel hydroalcoolique en entrant dans l'église (merci d'apporter votre propre gel hydroalcoolique).
- Tenir les distances sanitaires : 1 mètre de chaque côté pour les personnes ne partageant pas un même domicile. N'occuper qu'un rang de sièges sur deux.
- S'installer dans l'église en remplissant les rangs au fur et à mesure de l'arrivée des fidèles en commençant par les rangs les plus proches du chœur.
- Circuler sur une seule file pour la communion en gardant la distanciation nécessaire entre les personnes venir par l'allée centrale et repartir par les allées latérales.
- Veiller à ne pas créer d'attroupement à l'entrée et à la sortie de la célébration.

A compter de lundi 25 mai 2020, les messes dominicales et en semaine seront à nouveau célébrées aux heures habituelles à l'exception des messes du mardi et du jeudi à 18h30 chez les sœurs de Saint Joseph pour ne pas faire prendre trop de risque à la communauté. Nous veillerons à toujours respecter les consigne sanitaires.

Confessions :

La semaine du 25 au 30 mai un prêtre est présent le matin à l'église Saint Louis.

Les permanences de confessions seront proposées aux horaires habituels du lundi au vendredi (mais pas le samedi) à partir du mardi 2 juin.